

COVID 19 - Possibilités d'organisation des formations prap et dispositifs sectoriels dans le cadre de la reprise d'activité

Le ministère du travail, dans son [communiqué de presse du 4 mai 2020](#), a indiqué que les centres de formation continue pourront de nouveau accueillir leurs stagiaires à compter du 11 mai 2020.

Dans ce contexte de reprise progressive de l'activité et compte tenu du cadre et des contraintes fixés par le [protocole national de déconfinement](#), l'INRS, en tant qu'organisme certificateur, a étudié la possibilité de réaliser les formations pour lesquelles les situations d'apprentissage et la progression pédagogique peuvent être adaptées sans pour autant compromettre le déroulement des épreuves certificatives ainsi que la santé et la sécurité des stagiaires et du formateur.

Formations compatibles avec la reprise d'activité dans le contexte de pandémie du Covid-19

Le protocole national de déconfinement doit être strictement respecté.

Les mesures barrières et de distanciation physique doivent être rappelées à chaque ouverture de stage.

- **Formations dirigeants prap IBC, prap 2S, ASD, SMS (HAPA), TR & Formations animateurs prévention ASD, SMS (HAPA), TR**

Ces formations ne nécessitant pas de contact physique entre les stagiaires, elles peuvent être mises en œuvre.

- **Formation initiale et MAC acteur prap IBC, Formation initiale et MAC formateur prap IBC**

Ces formations ne nécessitant pas de contact physique entre les stagiaires, elles peuvent être mises en œuvre.

Le matériel utilisé, notamment en formation d'acteur pour la réalisation des exercices d'application des principes de sécurité physique et d'économie d'effort (caisses...), devra être désinfecté avant et après chaque manipulation.

- **MAC acteur prap 2S, MAC APS ASD, MAC APS TRM, MAC APS TRV**

Il est exceptionnellement possible d'éviter le contact physique entre les stagiaires. En effet, la formation est destinée à des personnes déjà certifiées, qui ont réalisé lors de leur formation initiale l'apprentissage des principes de mobilisation de personnes, de l'utilisation des aides techniques et/ou des gestes de secours.

Ces notions seront rappelées, sans réalisation d'exercices pratiques, par tout moyen respectant les règles du protocole.

En MAC APS (ASD, TRM, TRV), le déroulement de l'épreuve du DC2 Secours suit les mêmes recommandations que pour l'épreuve n°1 du MAC SST (Cf. Quickplace SST).

• **MAC formateur prap 2S et MAC formateur APS ASD**

Il est exceptionnellement possible d'éviter le contact physique entre les stagiaires. En effet, la formation est destinée à des personnes déjà certifiées, qui ont réalisé lors de leur formation initiale l'apprentissage des principes de mobilisation de personnes, de leur enseignement et de l'utilisation des aides techniques. Ces notions seront rappelées, sans réalisation d'exercices pratiques, par tout moyen respectant les règles du protocole.

De plus, le MAC est principalement basé sur la pédagogie et le retour d'expérience.

Lors de l'épreuve certificative du DC3 pour prap, les candidats qui auraient une séquence avec enseignement des mises en situation pratique arrêteront leur animation avant la réalisation de celles-ci et fourniront des explications orales en complément.

Lors de l'épreuve certificative du DC3 pour APS ASD, les candidats donneront oralement les explications relatives au cas pratique qu'ils ont à traiter.

Formations non compatibles avec la reprise d'activité dans le contexte de pandémie du Covid-19

Sans mesures de prévention satisfaisantes pour garantir la santé et la sécurité des personnes, il n'est pas possible aujourd'hui de mettre en œuvre les **formations initiales** :

- **d'acteur prap 2S,**
- **de formateur prap 2S,**
- **d'APS ASD,**
- **de formateur APS ASD,**
- **d'APS TRM,**
- **d'APS TRV.**

En effet, ces formations initiales exigent de mettre en œuvre, dans les meilleures conditions, des principes de mobilisation de personnes et l'utilisation d'aides techniques et/ou des simulations et des jeux de rôle impliquant des contacts entre stagiaires (et donc le non-respect de la distanciation physique de 1 mètre par exemple) :

- apprentissage des principes et/ou des gestes de secours (APS) pour l'acteur,
- apprentissage des principes et/ou des gestes de secours (APS) et de leur enseignement pour le formateur.

Ces mesures et recommandations sont susceptibles d'être mises à jour en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et du maintien ou du retrait des mesures du protocole de déconfinement.